

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 01/01/2023



Jusqu'à 49.999 € du prix de vente net vendeur	6 000.00 €
De 50 000.00 € à 79 999.99 € du prix de vente net vendeur	7 000.00 €
De 80 000.00 € à 139 999.99 € du prix de vente net vendeur	8 000.00 €
De 140 000.00 € à 179 999.99 € du prix de vente net vendeur	9 000.00 €
De 180 000.00 € à 199 999.99 € du prix de vente net vendeur	10 000.00 €
De 200 000.00 € à 229 999.99 € du prix de vente net vendeur	12 000.00 €
De 230 000.00 € et plus du prix de vente net vendeur	6%

Nos honoraires sont immédiatement éligibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

A la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail = **8 € TTC du m²**
- Honoraires d'état des lieux d'entrée = **3 € TTC du m²**

A la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, constitution de dossier, de rédaction de bail et d'établissement d'état des lieux d'entrée = **8.50 % TTC du loyer annuel charges comprise du logement.**

LOCATION BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

7% HT (8.40% TTC) des sommes annuelles encaissées. On ne peut facturer d'état des lieux de sortie du locataire en l'absence d'intervention d'un huissier de justice, dans cette hypothèse et conformément à la législation applicable, les frais d'huissier seront partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire. Dans le cas de l'intervention d'un prestataire extérieur pour la rédaction d'un état des lieux d'entrée, les frais d'état des lieux pourront être facturés au bailleur, ceux-ci seront compris dans les honoraires prévus contractuellement, étant précisé que le montant de ces frais sera en tout état de cause égal ou supérieur à **2% HT (2.4 % TTC)** du loyer annuel charges comprises.

***TVA applicable taux de 20 %**